

Personnels de l'Éducation nationale :

L'application du PPCR serait-elle à l'origine d'une baisse de la rémunération en janvier ?

Alain Favennec, secrétaire général adjoint

Alors qu'en application du PPCR, la plupart des personnels de l'éducation nationale notamment les enseignants, les attachés, les adjoints techniques, les adjoints administratifs, les secrétaires et les techniciens s'attendaient à bénéficier d'une revalorisation de leur rémunération sur la paye de janvier, certains ont eu la mauvaise surprise de voir celle-ci baisser.

La raison en est simple. **Dans de nombreuses académies le PPCR n'a tout simplement pas pu être mis en œuvre sur la paye de janvier**, alors que les augmentations des cotisations salariales (CSG, CRDS et cotisation retraite) programmées de longue date ont quant à elles été appliquées.

Cette situation regrettable ne devrait être bientôt qu'un mauvais souvenir puisque tout rentrera progressivement dans l'ordre à partir de février, en même temps que la hausse du point d'indice (0,6%). D'autres mesures prévues dans le cadre du PPCR interviendront progressivement, selon les corps, jusqu'en 2019 ou 2020.

Le SNPTES ne critique pas pour autant le ministère, car il sait, par sa participation active à l'ensemble de ces négociations relatives à la mise en place du PPCR, que ces mesures, globalement positives, engendrent un nombre considérable d'actes administratifs et financiers et que nous n'étions donc pas à l'abri d'un tel dysfonctionnement. Le SNPTES sait aussi que nos collègues du ministère et ceux des services académiques ont œuvré sans relâche. Le rattrapage aura lieu prochainement et cet événement ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir...

Malgré tout le SNPTES s'inquiète, à l'occasion de cet incident, de la manière dont sera traitée, en janvier 2018, la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, car ce système, par essence, engendre des actes multiples et complexes sur les rémunérations et sur les fiches de paye. **Tout sera-t-il prêt pour cette révolution fiscale dans les ministères et les services déconcentrés ?**

Choisy-le-Roi, le 30 janvier 2017